

Certificat de salaire, de retenue d'impôt et de crédits d'impôt bonifiés 2024 ¹⁾

salarié(e):

nom _____ prénom _____

numéro _____ rue _____

code postal _____ localité _____

ligne					
1	période du _____ au _____				classe d'impôt et taux (suivant fiche) _____
2	A) rémunérations brutes ²⁾	Nature ³⁾			H) désignation de l'employeur _____
3					nom _____
4					adresse _____
5	prime participative				
6	revenus d'impatrié (Art. 115, 13b L.I.R.)				n° dossier _____
7	prime locative				
8	sous-total:				
9	B) déductions				
10	1. cotisations sociales ⁴⁾				I) fiduciaire ou personne de contact chargée de la comptabilité des salaires
11	cotisations sociales non déductibles				nom _____
12	cotisations sociales non déductibles sur prime participative				adresse _____
13	cotisations sociales non déductibles sur revenus d'impatrié				
14	cotisations sociales non déductibles sur prime locative				
15	cotisations sociales déductibles (lignes 10 - (11-12-13-14)):				téléphone _____
16	2. déductions ⁵⁾				
		FD			
		FO			J) indemnisation par la Caisse Nationale de Santé ⁶⁾
		FFO			oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
		DS			du _____ au _____
		FDS			du _____ au _____
		CE			du _____ au _____
		AC			
		LRCF			K) LRCF ⁷⁾ oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
24	C) exemptions				
25	1. salaires payés pour les heures supplémentaires				L) nombre de jours imposables au Luxembourg _____
26	suppléments de salaires				nombre de jours non imposables au Luxembourg _____
27	suppléments de salaires pour travail de nuit, de dimanche et de jours fériés				
28	prime participative exemptée				
29	revenus d'imparité exemptés				montant net exonéré _____
30	prime locative exemptée				
31	2. autres exemptions (à spécifier)				
32	_____				certifié exact,
33	_____				
34	_____				_____, le _____
35	D) rémunérations servant de base à la retenue				
36	E) impôt retenu				
37	F) crédit d'impôt pour salariés bonifié	CIS			signature de l'employeur _____
38	G) crédit d'impôt CO2 pour salariés bonifié	CI-CO2			
39	H) crédit d'impôt monoparental bonifié	CIM			

- 1) le certificat ne sert pas à la transmission des extraits de compte des salariés par les employeurs à l'administration des contributions directes, cette transmission ne peut se faire que par voie électronique
- 2) Indiquer toutes rémunérations en espèces ou en nature, y compris les indemnités pécuniaires de maladie avancées pour compte de la Caisse Nationale de Santé, les gratifications et autres rémunérations non périodiques, l'avantage fiscal de l'économie et de la bonification d'intérêts, l'avantage fiscal de la mise à la disposition d'une voiture de service, etc.
- 3) Indiquer séparément en signalant par des lettres: S = salaire, C = cotisation de sécurité sociale complémentaire, R = rappels d'années antérieures, P = pension.
- 4) Part de l'assuré, les cotisations pour l'assurance dépendance non comprises.
- 5) Déduction inscrite sur la fiche de retenue pour frais de déplacement (FD), frais d'obtention (FO), forfait pour frais d'obtention (FFO), dépenses spéciales (DS), forfait pour dépenses spéciales (FDS), charges extraordinaires (CE), abattement conjoint (AC) ou régime complémentaire de pension (LRCP).
- 6) Cocher, si oui ou non, il y a eu, au courant de l'année, une ou plusieurs interruptions de travail pour maladie. Cette rubrique ne s'applique pas aux employeurs qui ont liquidé eux-mêmes les indemnités pécuniaires de maladie, pour autant que ces indemnités sont comprises sub. A).
- 7) Cocher la case correspondant à la mention utile.